



GRUPE DE TRAVAIL : définition des emplois repères
du 16 octobre 2013

Rappel des objectifs du groupe de travail :

- Définir une méthode pour déterminer une liste d'emplois repères.
- Prise en compte des points définis dans le relevé d'étape à savoir :
 - Identifier les emplois en choisissant des critères,
 - Tenir compte des évolutions proposées et de l'éventualité de la création d'un niveau 4B et d'un niveau socle 5B pour les cadres managers,
 - Analyser les conditions permettant d'établir le lien entre l'obtention d'un CQP et le positionnement d'un emploi.

La réunion d'aujourd'hui consiste à déterminer les outils, pour disposer d'informations pertinentes pour mieux appréhender les métiers de chaque branche ainsi que les métiers inter branche.

Pour ce faire, nous disposons d'un premier outil : le répertoire des métiers de la sécurité sociale.

Il propose une cartographie des familles professionnelles dans lesquelles sont intégrés les métiers et les emplois.

On distingue 17 familles, 80 métiers et 656 emplois.

Un métier est défini par rapport à sa finalité et de manière concise, il regroupe des emplois pouvant être positionnés sur des niveaux de qualification différents.

Les référentiels d'emploi sont réalisés au niveau local au plus près de l'organisation du travail, ils doivent faire l'objet de présentation au comité d'entreprise.

La CFTC entend mais elle rappelle que des situations très différentes existent au sein des organismes pour un même métier et que nous souhaitons une harmonisation des pratiques. Il nous semble essentiel :

- De clarifier les différentes approches des métiers par la mise en place d'un socle d'entrée.
- De tenir compte des compétences acquises par une traçabilité des parcours professionnels.

Réponse de l'employeur :

Il entend les demandes, notamment sur le socle d'entrée, puis sur la traçabilité, en revanche il ne souhaite pas mettre en place un système d'automatisme. Il propose de travailler sur un ensemble de données :

- 1) Déterminer les volumes d'emplois dans l'institution avec les effectifs correspondants et les niveaux de qualification ;
- 2) Déterminer les emplois prioritaires par branche.

Pour la CFTC, il nous semble intéressant dans un premier temps d'avoir une cartographie générale sur l'ensemble du réseau, famille, métiers, emplois, niveaux, puis de déterminer dans un deuxième temps les emplois prioritaires. Nous souhaitons que ce document nous soit communiqué bien en amont de la réunion.

Prochaine réunion : le 17 Décembre 2013.